



MARSEILLE
www.marseille.fr

**DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE EDUCATION
ENFANCE SOCIALE**

**DIRECTION EDUCATION
ET JEUNESSE**

LE DIRECTEUR



Marseille, le 23 juin 2020

**Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles Maternelles et Élémentaires**

DEJ/LXG/DS

N° 20102/20/06/00478

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Ville de Marseille a la charge de la mise en œuvre des opérations de vote du 2ème tour des élections municipales qui se dérouleront le 28 juin 2020. Le protocole sanitaire permettant cette mise en place nous a été transmis par les Services de la Préfecture le vendredi 19 juin 2020. C'est pourquoi, nous n'avons pas pu vous informer auparavant des modalités de mise en œuvre de ce 2ème tour.

Afin de gêner le moins possible le fonctionnement de votre école il a été décidé, en concertation avec la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale, d'étaler les installations des bureaux de vote du mercredi 24 juin au vendredi 26 juin 2020.

La journée du mercredi permettra d'installer les bureaux de vote dans les salles polyvalentes. Celles-ci seront balisées afin que les enfants ne puissent y accéder le jeudi et vendredi suivant.

Le jeudi 25 juin 2020, la Régie installera les bureaux de vote dans les gymnases.

Le vendredi 26 juin 2020 matin, les bureaux de vote seront installés dans les restaurants scolaires et à partir de 15h30 dans les halls d'accueil et salles de classe dans les écoles où il n'y a pas de concierges.

Le samedi 27 juin 2020, les bureaux de vote seront installés dans les autres locaux dans les écoles où il y a une concierge.

Les bureaux de vote seront démontés le lundi 29 juin 2020 au matin avec en priorité les halls d'accueil et salles de classe.

Une désinfection sera réalisée avant l'arrivée des enfants dans les écoles.

Toutefois, au vu de l'importance du nombre de locaux utilisés, il est probable que les interventions ne soient pas terminées à 8h30. Dans cette dernière semaine d'école, il serait souhaitable que les activités soient prévues en plein air jusqu'à 10h30 dans les écoles où les locaux ont servi de bureau de vote.

Lorsque les réfectoires sont utilisés comme bureaux de vote, la Ville de Marseille fournira des paniers-repas aux enfants lors de la pause méridienne du vendredi 26 juin et du lundi 29 juin 2020.

Vous trouverez ci-joint le fichier qui a été préalablement adressé à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale et également à vos Inspecteurs de l'Education Nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent-Xavier GRIMA